

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAC 181** Subventions (6.000 euros) à deux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les chemins de la danse et le Théâtre du Cristal ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap est attribuée à l'association Les Chemins de la Danse, 5 rue Perrée Maison Des Associations (3e) en 2018. 43841, 2018-04179

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap est attribuée à l'association Théâtre du cristal 13 allée du stade Maison des associations, 95610 Eragny sur Oise en 2018. 20395, 2018- 00185.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 6.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**